

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

o o o o o o

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, Mme Marie DELAROCHE, Mme Acacia GAROU, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoint au Maire**,

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Sylvana BONAMICO, Mme Aude FROMENT, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, Mme Carine FROGER, M. Fabien FOURNIER, M. Frédéric FOVET, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Véronique MESSIE, Mme Latifa DJELOUAH, **Conseillers municipaux**.

ONT DONNE PROCURATION :

M. Jacky GERARD	à	M. Cyril PICARD
M. Marc NUSBAUM	à	M. Pascal ODOT
Mme Brigitte HERVY	à	Mme Danielle COUVREUX
Mme Djamila ZERROUKI	à	Mme Acacia GAROU
M. Sylvain TESSIER	à	Mme Marie DELAROCHE
M. Kamel LEBAL	à	M. Nicolas GATTI
M. John ROSE	à	M. Fabien FOURNIER
Mme Najia BENRAMDANE	à	Mme Véronique MESSIE

ABSENTS EXCUSES : Mme Angeline NKUINGA, M. Florian BOIVERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Acacia GAROU

OBJET : N° 18

Demande de dérogation au repos dominical formulée par la SAVY Renault

date de convocation :
1^{er} décembre 2023

date d'affichage :
1^{er} décembre 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 27

Absents excusés : 2

Objet n°18 : Demande de dérogation au repos dominical formulée par

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015,

VU le Code du travail et notamment les articles L.3132-26 à L3132-27-1,

VU la demande de dérogation au repos dominical formulée par la SAVY Renault de Quincy-sous-Sénart pour les dimanches 14 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre 2024,

VU l'avis favorable de la commission « commerce local, marché, emploi » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 29 novembre 2023

CONSIDERANT que l'achat de véhicules est devenu une activité familiale qui entraîne une fréquentation élevée des concessions en fin de semaine et que de ce fait, la fermeture les dimanches du garage Renault de Quincy-sous-Sénart serait préjudiciable aux consommateurs et particulièrement aux familles,

Entendu l'exposé de Mme NUNES, conseillère municipale chargée du commerce local, marché et emploi,

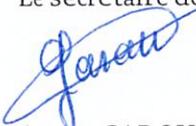
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical formulée par la SAVY Renault de Quincy-sous-Sénart pour les dimanches 14 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre 2024.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance


Acacia GAROU



Le maire


Christine GARNIER